

COMITÉ NATIONAL PILOTE D'ÉTHIQUE DU NUMÉRIQUE

sous l'égide du
COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL D'ÉTHIQUE
POUR LES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ

Paris, le 17 juillet 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avis n°6

Rétroactivité d'un changement de nom dans les documents scientifiques numériques : enjeux d'éthique du numérique

Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles une personne peut souhaiter, à un moment de sa vie, changer de nom ou de prénom. En France, des procédures permettent à ceux qui en font la demande d'obtenir légalement la modification de leurs titres d'identité, et de faire valoir, seulement pour l'avenir, leur nouveau nom. La précision temporelle est importante puisqu'elle signifie que les demandes de modification des données personnelles figurant sur des documents antérieurs au changement de nom ne pourront pas aboutir, quel que soit le motif invoqué par le demandeur. Si l'absence d'effet rétroactif est, à l'heure actuelle, une limite d'ordre juridique qui s'impose à tous, des questions éthiques se posent avec une acuité que l'évolution sociétale tend à renforcer. Loin d'être abstraite, la réflexion est provoquée par le nombre croissant de sollicitations auxquelles les organisations, publiques ou privées, font face, notamment au sein de la communauté scientifique.

Une saisine d'Inria sur la question du changement rétroactif de nom dans des documents scientifiques numériques a conduit le CNPEN à engager une réflexion sur un sujet d'autant plus sensible qu'il suscite des réactions fortes et contrastées. Il n'appartenait pas au comité de se prononcer sur les motifs à l'origine du changement de nom (changement de genre, de religion, d'identification socio-culturelle, etc.), mais sur la tension entre des valeurs comme l'autonomie dans la maîtrise de son identification et l'authenticité des documents qui fondent la pratique scientifique. Cette dernière valeur exige de ne pas porter atteinte à l'intégrité des documents scientifiques numériques en transformant leur contenu après leur publication, étant précisé que l'intégrité s'entend tant du point de vue du graphe de connaissances que de l'intégrité scientifique.

Si le numérique permet d'effectuer des changements rétroactifs sur les documents scientifiques, le CNPEN insiste sur les limites techniques et pratiques de cette possibilité. Il est en effet impossible de garantir l'exhaustivité ou le caractère invisible de tels changements, ce qui n'est pas négligeable quand on sait que la mise en évidence du changement rétroactif du nom peut affecter la vie privée voire la sécurité des personnes. L'avis du CNPEN met en lumière ces tensions ainsi que la manière dont différentes solutions numériques peuvent permettre de dépasser certaines oppositions de valeurs. Après avoir dressé l'état de l'art des pratiques des acteurs, éditeurs scientifiques ou archives ouvertes, répondant aux demandes de changement rétroactif de nom, et avoir procédé à l'analyse des principales solutions numériques à la lumière de leurs impacts sur les valeurs précédemment identifiées, le CNPEN a formulé sept recommandations regroupées en deux séries de préconisations.

La première concerne les identifiants numériques neutres « instanciés dynamiquement » dont il s'agit de généraliser l'usage en permettant aux scientifiques de les utiliser avec le nom souhaité, lors de toute consultation de documents scientifiques numériques. Les implications techniques de cette méthode restent à étudier, s'agissant en particulier de la cohérence de l'instanciation des références bibliographiques, des citations, ainsi que des accords grammaticaux. Dans cette hypothèse, les enjeux d'éthique du modèle de gouvernance attaché à la généralisation de ces identifiants numériques neutres doivent faire l'objet d'une attention particulière.

La seconde série de recommandations est immédiatement applicable et met notamment l'accent sur la sensibilisation des scientifiques en début de carrière aux enjeux du choix de l'identifiant adopté pour signer leurs productions. Il importe aussi d'informer la communauté scientifique des limites techniques des solutions de changement rétroactif de nom dans les documents scientifiques numériques et d'étudier les enjeux techniques et éthiques d'une limitation d'accès à la version originale d'un document dans le cas où une nouvelle version est spécifiquement publiée pour tenir compte d'un changement de nom. Enfin, il est crucial de toujours conserver, dans les archives, la version originale d'un document scientifique numérique.

Cet avis répond à la saisine d'Inria qui porte spécifiquement sur le caractère rétroactif du changement de nom et sur un domaine limité aux éléments de production scientifique. Cependant la réflexion du CNPEN mérite d'être élargie ultérieurement à la question plus générale de l'identité et de son évolution à l'ère numérique.